

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 an	10
6 mois	6
3 mois	4

En Suisse 07. 2.50
 En France 10. 10. 10.
 En Algérie 4. 10. 19. 22.

Vous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 30 centimes.
 Compte de chèques postaux N° 10

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 Publicitas
 S.A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue N. Place
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

1ère ligne	10
2ème ligne	8
3ème ligne	6
4ème ligne	4

Nouvelles du jour

Le rapport italien sur le désastre de Caporetto.

A Rome, on a publié le rapport de la commission d'enquête au sujet des causes de la catastrophe de Caporetto. Il comprend plusieurs volumes, avec un total de 1000 pages. La responsabilité n'est établie que de façon objective; elle n'est pas concentrée sur certaines personnalités. Il résulte, cependant, du rapport que la cause du désastre réside en première ligne dans des circonstances militaires, pour lesquelles le général Cadorna, bien qu'il ne soit pas formellement nommé, est logiquement responsable. On reproche à l'ancien commandement italien non pas d'avoir abandonné ses lignes directrices stratégiques, tactiques et disciplinaires au cours du développement de la guerre, mais bien d'avoir tenu trop strictement aux plans et à la technique élaborés avant la guerre. On admet, dans le rapport, que des raisons morales ont contribué à l'écroulement, par le fait qu'elles ont paralysé la force de résistance de l'armée. La faiblesse du ministre Barzilai laissait tranquillement faire les socialistes, qui minaient le moral des troupes en leur promettant que la guerre serait terminée encore avant la fin de 1917 par des actions internationales, qu'il n'était donc plus besoin de nouvelles effusions de sang.

Ce rapport, parmi les causes morales, met encore en avant la démarche du Pape en faveur de la paix, qui aurait servi à la propagande antimilitariste dans les tranchées. Ceci est une absurde calomnie, car la note de Benoît XV n'avait rien qui pût affaiblir le patriotisme italien, et les soldats socialistes atteints de défaitisme étaient en même temps des anticléricals après de qui une invitation à la paix n'aurait pas eu de succès, venant du Père commun des fidèles.

La Confédération générale du travail, qui groupe les socialistes italiens les plus avancés, a donc décidé la grève pour les 20 et 21 juillet prochains. Ce sera une grève « calme et disciplinée », sans aucun caractère révolutionnaire. C'est du moins ce qu'affirment les dirigeants du parti. Le mouvement gréviste est d'ailleurs loin de rencontrer un accueil favorable dans tous les milieux ouvriers. A Rome, les cheminots protestent contre la grève, de même que les cheminots catholiques à Milan. L'Union socialiste milanaise, qui groupe les socialistes modérés, qualifie la grève projetée « acte de folie ».

Ce qui a d'abord profondément surpris, c'est l'attitude de la Confédération italienne des travailleurs, la confédération « blanche », comme on l'appelle, par opposition à la confédération « rouge » ou socialiste. Elle a, dans un premier vote, adhéré au projet de grève pour protester contre « la fausse paix de Versailles » et pour demander une révision radicale du traité de paix. Avec ses 500.000 adhérents, la Confédération italienne des travailleurs pouvait s'opposer efficacement aux menées révolutionnaires du parti socialiste. On annonce de Milan que les dirigeants de la Confédération, émus par les critiques de leurs amis, ont réservé leur décision définitive.

M. Nitti a prouvé à la Chambre que la grève n'a aucune raison d'être du moment que l'Italie entend ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la Russie et de la Hongrie. Le gouvernement, a-t-il ajouté, sera à son poste pour maintenir l'ordre et pour empêcher toute violence. Tout est préparé pour éviter des conflits et pour réprimer les désordres. Des troupes ont été envoyées dans tous les principaux centres.

Il est intéressant d'observer comment l'opposition qui s'annonçait formidable, il y a quelques jours, contre M. Nitti, s'est évanouie rapidement. Seuls ont voté contre le ministre le parti socialiste officiel, le Faisceau de la défense nationale et les libéraux réformateurs.

Les goliottes, les radicaux, presque tous les catholiques, les socialistes, les réformistes ou modérés et les membres de l'entente démocratique ont soutenu le gouvernement.

Avant le vote, M. Nitti avait déclaré qu'un

ministère sans opposition est faible, qu'il souhaitait une opposition et qu'il la remerciait d'avance pour sa collaboration.

Les événements l'ont servi à souhait. Les 111 députés qui lui ont refusé leur confiance lui permettront de vivre tout en lui rendant service.

M. Nitti a annoncé à la Chambre une prochaine amnistie pour les réfractaires italiens qui résident à l'étranger. D'autres mesures indulgentes sont à l'étude, telles que la révision des procès militaires.

La Gazette de Francfort constate que les grands projets d'impôt élaborés par le gouvernement font enfin sonner l'heure où tous les Allemands qui n'avaient pas encore éprouvé le contre-coup financier de la guerre, ou qui même avaient vu leur richesse augmenter du fait des circonstances, vont s'apercevoir de l'appauvrissement formidable du pays.

« Jusqu'à présent, écrit le journal francfortois, plus l'Etat s'endettait et plus les particuliers se sentaient riches. Ils ne remarquaient pas comme le capital national diminuait de mois en mois; car ils voyaient s'entasser dans leurs coffres-forts les titres des emprunts de guerre et les banknotes qui remplaçaient les valeurs de toute espèce consommées par la guerre. Leurs livres de comptabilité accusaient chaque année de plus brillants bénéfices, parce que l'Etat payait avec une insouciance prodigieuse tout ce qu'il achetait. Ils ne se rendaient pas compte que les reconnaissances de dette souscrites par l'Etat étaient autant d'hypothèques prises sur leurs propres biens. Alors que nous nous appauvrissons de mois en mois, la politique financière de l'Etat, qui consistait uniquement à contracter des emprunts, avait pour effet d'augmenter en apparence la richesse du pays, d'accroître la capacité d'achat des citoyens et de les pousser à la dépense. Nous aurions dû pratiquer l'économie avec plus de rigueur que jamais. Au lieu de cela, les masses, se trouvant dans une abondance d'argent qu'elles n'avaient jamais connue, se sont mises à le jeter par les fenêtres en achetant à n'importe quel prix ce qui leur plaisait. La hausse vertigineuse du prix de la vie et la désastreuse dépréciation de l'argent auxquelles nous avons assisté ont été le résultat de cette prodigalité, coïncidant avec la raréfaction des marchandises produite par le blocus. Le fisc, en étendant la main sur les fortunes, met enfin un terme à cette folie. »

La grève des typographes

L'assemblée des délégués de l'Association suisse des imprimeurs a accepté la proposition du Département fédéral de l'économie publique de réduire à 44 heures par semaine la durée du travail pour des compositeurs à la machine. L'Union suisse des typographes ayant, elle aussi, accepté cette proposition, le travail a repris dans toutes les imprimeries.

La grève qui vient de se terminer a fourni un nouvel exemple de la désinvolture avec laquelle on passe outre aux engagements des contrats et du peu de poids qu'a la parole donnée, dans certains milieux.

Une convention passée en 1918 et valable jusqu'en 1922 fixait à 46 heures par semaine de travail des compositeurs à la machine. C'est donc en pleine validité de la convention que des ouvriers ont décidé ex-abstracto d'en exiger la révision. Ils voulaient que la durée du travail fut réduite à 42 heures et ils notifièrent qu'ils quitteraient tous ensemble le travail le 12 juillet si on ne déférait pas à leur demande.

Pendant la durée des négociations, les délégués ouvriers prirent l'engagement que le travail continuerait au delà de l'échéance de l'antimutuel, jusqu'au prononcé de l'Office de conciliation. Mais l'assemblée des compositeurs tint cet engagement pour nul et décida que la grève commencerait le 12 juillet.

Outre qu'on se demande s'il était indispensable de réduire la semaine de 46 à 42 heures, on a peine à croire que les intéressés n'aient pu

attendre que l'Office de conciliation eût rendu son arrêt.

Tout cela fait conclure avec un ironiste parisien : La guerre des classes est virtuellement close; le travail a mis le capital dans sa poche; il le mène à la baguette et fixe lui-même le temps et le prix de sa collaboration.

Eclaircissements sur la situation en Irlande

« Sinn Féin » sont deux mots irlandais qui veulent dire « nous-mêmes » et caractérisent bien le mouvement de relèvement qui se poursuit en Irlande depuis trente ans. La vieille race irlandaise, après les terribles persécutions du XVIII^{me} et du commencement du XIX^{me} siècle, conquiert le droit de pratiquer sa religion et d'élire des députés catholiques sous O'Connell, puis, sous Parnell et Davitt, le droit de racheter les terres d'où elle avait été chassée ou évincée. Depuis la guerre, les Anglais se vantent de leur politique agraire en Irlande. Ils oublient de dire que leur politique consiste à permettre aux Irlandais de racheter, souvent à des prix exorbitants, les terres dont eux ou leurs ancêtres avaient été chassés pour faire place à des Anglais désireux de s'enrichir.

Depuis trente ans, le mouvement pour la restauration de la langue et des coutumes irlandaises, gagne du terrain. Petit à petit, l'âme irlandaise secoue le joug de l'emprise anglosaxonne. L'ancien parti nationaliste, sous Redmond et Dillon, épris de la civilisation anglaise, ne comprit pas très bien ce mouvement, et ceci explique sa défaite aux dernières élections. Depuis trente ans, Redmond se fit à la démocratie anglaise et il prit nettement parti pour cette démocratie au début de la guerre. Les Irlandais du monde entier le suivirent et s'entrèrent par milliers dans l'armée anglaise, convaincus que tout irait bien après la guerre et que leur petit pays aurait enfin sa liberté. Ils le firent malgré le peu de confiance que leur inspiraient les promesses du gouvernement britannique et la connaissance profonde que leur histoire leur donnait de l'hypocrisie de certains hommes d'Etat anglais. Etant donnée cette méfiance, les résultats de la campagne de Redmond furent remarquables. D'après lui, 500.000 Irlandais servaient dans l'armée et la marine anglaise comme engagés volontaires en 1917. Il y compte les émigrés des Etats-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, etc., mais non les descendants d'émigrés.

La réaction commença quand Redmond fut obligé d'avouer qu'il avait été trompé et quand il accusa Lloyd George de trahir les accords comme des « chiffons de papier », etc., etc. C'est sous l'influence de cette nouvelle déception que le mouvement pour la proclamation de la République et d'appel à la Conférence de la paix prit les proportions actuelles.

Les membres du nouveau parti national de la renaissance irlandaise sont catholiques. Lorsque, il n'y a pas longtemps, un journaliste anglais protestant se présentait chez M^{me} de Valera, la première chose qui le frappa, ce fut le tableau du Sacré-Coeur intronisé. Les éloges décernés aux « Sinn-Féiners » par l'évêque de Killoale dans un récent sermon sont tout à fait remarquables.

Au début de la guerre, la traditionnelle sympathie des Irlandais pour la France, bien qu'fortement diminuée par les lois persécutrices en France depuis 1881 et surtout par la vue des prêtres obligés de prendre les armes et servir comme soldats, subsistait encore. En France, on oublie que l'Irlande, qui a donné tant de soldats à l'armée française (par exemple, entre 1690 et 1790, 400.000 à 500.000 Irlandais sont morts au service de la France), n'a qu'un ennemi et ne peut l'oublier même quand il plait à cet ennemi de changer ses alliances. Blücher fut reçu à Londres en 1815 avec les mêmes honneurs que Foch en 1918, mais la situation de l'Irlande reste la même.

L'Allemagne n'était pas connue en Irlande avant la guerre, sauf par les travaux de ses savants pour la restauration de la langue celtique. Par contre, les soi-disant loyalistes, les colons protestants, invitèrent l'empereur d'Allemagne à venir les sauver du Home Rule. On lit dans l'Irish Churchman (nov. 1913) : « Si notre roi approuvait jamais le Home Rule, les protestants d'Irlande salueraient ce sauveur d'outre-mer comme firent leurs ancêtres dans des circonstances analogues. » Presque tous les chefs de ce parti sont devenus plus tard membres du gouvernement anglais.

En 1917, on voulut discréditer les Irlandais auprès du président Wilson; on inventa un « complot allemand » et l'on déporta des centaines de catholiques sans autre forme de procès et cela, bien que le vice-roi du gouvernement anglais d'Irlande niât l'existence de ce complot (séance du 15 nov. 1917 à la Chambre des Lords).

Est-ce que tous les protestants, colons ou descendants de colons, sont opposés aux aspirations nationalistes? Non. L'opposition se

montre surtout dans le coin nord-est de l'Ulster où se trouve la ville de Belfast. Toutefois, d'abord, l'Ulster n'est pas exclusivement protestant, car il contenait lors du dernier recensement (1911?) 600.816 catholiques sur une population de 1.581.096 habitants (46 à 47%) : dans cinq des neuf comtés de l'Ulster, les catholiques sont en majorité. Il faut savoir ensuite qu'il y a beaucoup de protestants nationalistes. Ce qui le prouve, c'est le fait que, jusqu'en 1918, 17 des 33 représentants de l'Ulster étaient nationalistes. Avant les dernières élections, les circonscriptions furent savamment remaniées pour favoriser les orangistes de Carson, de sorte que les nationalistes de Belfast, bien qu'ils aient obtenu le quart des voix, n'ont plus qu'un représentant sur neuf. On peut dire que presque tous les protestants qui ne tombent pas sous l'influence des loges orangistes (Orange Lodges) sont favorables aux aspirations nationalistes. Il va sans dire que les orangistes sont affiliés ou au moins dirigés par les loges maçonniques.

Quel sera l'issue de la situation actuelle? Pour le moment, on ne peut le savoir. Il est intéressant de voir que les Etats-Unis se déclarent pour l'Irlande, bien que le gouvernement anglais ait dépensé des millions de livres sterling pour la propagande anti-irlandaise aux Etats-Unis pendant la guerre. Il est aussi intéressant de voir que M. Maurice Muret qui, il y a quelques mois, écrivait un article haineux contre l'Irlande dans la Gazette de Lausanne, change presque complètement de ton après avoir rencontré les délégués de la république irlandaise à Paris et lu une brochure intitulée « Les Atrocités anglaises en Irlande », comme son article dans le même journal, en date du 11 juin dernier, le prouve. Un séjour de trois mois en Irlande achèverait probablement sa conversion, car la conduite du gouvernement anglais devient de plus en plus intolérable.

La renaissance irlandaise, qui se poursuit, est une renaissance de l'âme irlandaise tout entière. On sait ce que l'Irlande a fait pour la conversion de l'Europe païenne au VI^{me} au XI^{me} siècle. Pendant le XIX^{me} siècle, l'Irlande a donné presque les trois quarts des fidèles, des prêtres et des fidèles qui ont fait passer les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc., de l'état de pays de missions au rang de pays possédant une hiérarchie régulière. Et maintenant, elle tourne son attention vers les pays païens : la Chine, l'Afrique, etc. L'Ile des Saints a confiance dans le Sacré-Coeur de Jésus, dans l'Immaculé Coeur de Marie et dans les milliers de saints qui, avec saint Patrice, veillent du haut du ciel sur ses destinées.

Un Irlandais.

Londres, 15 juillet.

A la cérémonie commémorative de la bataille de la Boyne entre protestants et catholiques (1690), le chef des unionistes de l'Ulster, sir Edward Carson, a prononcé à Belfast un discours qui est vivement commenté.

Les journaux de tous les partis déplorent que sir Edward Carson ait choisi le moment dans lequel la question irlandaise a pris l'importance d'un problème international pour reproduire les anciennes menaces de rébellion à main armée qui, en 1914, faisaient considérer comme imminente une guerre civile en Irlande, contribuant à répandre en Allemagne l'illusion que la Grande-Bretagne n'interviendrait pas dans la guerre.

Sir Ed. Carson a dit en substance que les protestants de l'Ulster ne se soumettront jamais à aucun régime d'autonomie et que, en cas de nécessité, ils défendront par les armes la cause de l'union avec l'Angleterre. Il a protesté aussi contre l'agitation américaine en faveur de l'Irlande. Mais, ainsi que le fait remarquer le Times, il a oublié que, en Amérique, il y a 15 millions d'Irlandais qui ont le droit de s'agiter en faveur de leur pays d'origine, même s'ils ont acquis la qualité de citoyens américains.

Londres, 15 juillet.

A l'occasion d'un office solennel d'élection de cardinaux, dans la cathédrale de Westminster, le cardinal Bourne a prononcé, au sujet de l'Irlande, les importantes paroles suivantes :

« Le pays se trouve en face de deux problèmes dont on ne saurait exagérer l'importance. De par sa situation ecclésiastique, je suis nécessairement en dehors de toute politique de parti; je ne risque, par conséquent, aucun malentendu si je déclare qu'il n'y a jamais eu de question réclamant avec autant d'urgence l'attention de ceux qui sont chargés du gouvernement que la solution prompte, juste, équitable et définitive des problèmes qui ont trait à l'histoire et à la condition actuelle de notre nation-sœur l'Irlande. C'est là une question qui regarde tout l'Empire; toutes les nations sont embarrassées par une situation qu'elles ne peuvent comprendre; la solution de cette difficulté si ancienne met en œuvre les espérances, les prières et les aspirations des catholiques de tous les pays de langue anglaise. Que Dieu, dans sa miséricorde, éclaire et conduise à une issue heureuse ceux qui ont entre leurs mains les décisions qui restent à prendre! »

Les fêtes de la victoire à Paris

M. Clémenceau au maréchal Pétain

Paris, 15 juillet.

Le président du Conseil, ministre de la guerre, a transmis en ces termes au maréchal Pétain, commandant en chef les armées françaises, la lettre de félicitations que le président de la République a bien voulu lui adresser à la suite du défilé de ce matin :

« Mon cher maréchal,

« En m'associant aux sentiments exprimés par le chef de l'Etat, j'y veux joindre mon salut d'admiration patriotique à l'adresse de l'armée française, grande par ses chefs, grande par ses soldats. Dans la magnificence de sa porte de gloire, Paris, où la France était accourue, leur a fait un accueil comme nos triomphateurs n'en a connu jamais.

« Il n'y a pas dans notre belle histoire un plus beau moment de notre patrie. Qui de nous a vu ce jour a vécu.

« Voici, dès demain, le retour aux labeurs de la vie nationale. Tant d'héroïque dévouement ne doit pas être perdu. De la victoire de la guerre il reste à faire la victoire de la paix. La France compte sur ses soldats citoyens.

« Veuillez agréer, mon cher maréchal, l'assurance de mes meilleurs sentiments. »

Clémenceau.

Le général de Castelnau

Paris, 15 juillet.

L'Intransigeant dit :

Le général de Castelnau a fini la guerre comme général de division, c'est-à-dire dans le même grade où il l'avait commencée. Quin ans de magnifiques services ne lui ont pas valu un avancement. On se souvient même que, promu pendant une heure maréchal, au point que le Temps lui-même l'avait annoncé, Castelnau a été dépromu, si l'on peut dire, par une décision venue de certain cabinet et que nous indiquons un jour. La foule, avec son sens d'équité justicière, criait sur le passage de Castelnau : « Maréchal Castelnau ! » Cela vaut presque une promotion.

Quelques anecdotes

Il faudrait des colonnes pour reproduire les mille et mille scènes pathétiques de la journée glorieuse de lundi. En voici quelques-unes glanées un peu partout et qui fixeront le caractère de cette incomparable solennité :

Un zouave, amputé d'une jambe, sans appareil, pleure, au passage des drapeaux en loques de l'armée d'Afrique, puis, tout à coup, on le voit, malgré ses béquilles, se diriger très vite vers un régiment, le sien, dont la tête vient de s'engager sur l'avenue de la Grande-Armée. Derrière le drapeau, parmi la garde des sergents chevaliers de la Légion d'honneur qui se range, il part au pas la tête haute pour passer sous l'Arche triomphale avec ses compagnons de gloire; il a été à la peine, il veut être à l'honneur.

Son geste est imité du reste par d'autres mutilés. Les officiers amputés d'un bras ne sont pas rares, ils sont du reste encore soldats et défilent à la tête de leur compagnie.

Le général Degoutte reconnu par la foule est vivement acclamé.

Comme il passe au carrefour de la rue Scribe, il est salué par un soldat mutilé de la jambe gauche.

Le général Degoutte fait accomplir un crochet à son cheval, se dirige vers le blessé et lui donne un bouquet de roses qui vient de lui être lancé d'une fenêtre, pendant que la foule l'ovationne follement et que le poilu se met à pleurer à chaudes larmes.

Comme les deux maréchaux, Joffre et Foch, devaient ensemble en attendant l'heure officielle de leur réception par le Conseil municipal, deux enfants se dirigèrent vers eux très émus avec une gerbe de fleurs, et celui qui portait la gerbe la présenta au maréchal Joffre, alors que l'autre chargé du compliment le lui adressait de tout cœur.

Dès qu'il eut entendu les premières phrases, le maréchal Joffre comprit que la gerbe et le compliment étaient à l'intention de Foch. Il se tourna alors vers celui-ci qui se retira en disant : — Joffre, c'est à vous qu'on fait le compliment, prenez la gerbe.

Incidents au Père-Lachaise

Paris, 15 juillet.

Des incidents se sont produits, lundi, au cimetière du Père-Lachaise, à propos d'une manifestation organisée par certains éléments révolutionnaires.

Alors, en effet, que Paris acclamait avec tout l'enthousiasme de sa foi patriotique les troupes glorieuses qui défilent, un groupe se dirigeait vers le cimetière du Père-Lachaise, ayant à sa tête deux porteurs de drapeaux rouges. Ces manifestants allaient déposer des couronnes sur les tombes de leurs morts. La pensée était respectable, mais la signification qu'ils voulaient

lui donner en arborant des étendards révolutionnaires... La foule le leur montra. Sur leur passage elle s'arrêta et les hua violemment.

Les fêtes de la paix à Londres

Londres, 16 juillet. C'est samedi, 19 juillet, que Londres, à son tour, fête la victoire. A ce sujet, on annonce de Londres que le maréchal Foch aurait été photographié à l'ambassade française...

Le maréchal Foch n'ira donc à Londres que le 31 juillet et serait reçu par le lord-maire. Le droit de cité lui serait alors conféré. 6000 soldats alliés, dont 800 Français, prendront part au défilé de la paix.

Le gouvernement a retenu pour eux 5000 places, vendredi soir, dans les théâtres de Londres. Sir Oswald Stopp a gracieusement offert le Colisée pour un concert, dimanche après-midi et préparé le programme.

Les 800 officiers et cavaliers de l'Ecole de Saumur, qui furent très remarqués au tournoi royal militaire de l'Olympia, resteront à Londres cette semaine pour participer au défilé.

Le détachement est commandé par le capitaine Bridou, les lieutenants d'Arcey et Arlabosse. Ils sont accompagnés de 35 cavaliers trompettes.

Tout le détachement est invité à dîner pour demain soir par le gouvernement, puis les hommes seront conduits au théâtre.

Le traité de paix

Paris, 16 juillet. (Havas.) — La commission du traité de paix de la Chambre a décidé d'entendre M. Clemencau sur la question de la rive gauche du Rhin et les autres questions territoriales.

Elle a entendu, mardi, M. Pichon sur la question de la Société des nations. Celui-ci a montré la nécessité de soumettre les conflits entre les nations adhérentes à un arbitrage permanent.

La commission a entendu la suite du rapport Charles Benoist sur les questions territoriales, notamment sur le bassin de la Sarre.

Guillaume II et l'ex-impératrice

Amsterdam, 16 juillet. (Wolff.) — Des nouvelles d'Amerongen annoncent que l'ex-empereur allemand et l'ex-impératrice sont tombés malades.

L'agence Reuter apprend, au sujet de la nouvelle publiée par la Deutsche Allgemeine Zeitung, suivant laquelle le gouvernement hollandais aurait consenti à l'extradition de l'ex-kaiser, que le Foreign Office n'a reçu aucune espèce de confirmation de cette nouvelle.

L'incident de Berlin

Paris, 16 juillet. (Havas.) — Le Journal dit que le gouvernement français a décidé, sur la demande du maréchal Foch, de réclamer une indemnité de 100,000 fr. pour la famille du sergent Mannheim, tué à Berlin, une amende d'un million à titre de réparation et des sanctions contre les coupables.

La mission de Bâle

Londres, 16 juillet. (Reuter.) — A la Chambre des communes, répondant à la question de savoir si la Mission de Bâle a été traitée comme une société de mission allemande en vue de sa figuration dans le traité de paix, on a répondu que la mission n'est ni une société de mission ni une société de commerce.

Grève de mineurs en Angleterre

Londres, 16 juillet. Le Daily Chronicle annonce que 150,000 mineurs du Yorkshire se sont mis en grève dans la soirée en raison du différend avec les propriétaires de charbonnages de l'ouest du Yorkshire...

Echos de partout

LA CHERTÉ DES CARROUSELS

D'un journal de Paris : Tournez, tournez, les chevaux de bois, chantait Verlaine. Ils tournent, en effet, au son mélancolique des orgues de Barbarie, mais à quel prix !

Ce fut, place de la République, dimanche soir, que la foule accompli son premier geste de colère contre un marchand, directeur de manège. Il avait d'abord affiché le tour à 0 fr. 50, puis, comme la clientèle abondait, il augmenta successivement de 25 centimes, jusqu'à 1 fr. 75 et 2 francs.

Devant le Luxembourg, la même scène faillit se produire, car, là aussi, un manège avait doublé ses prix au cours de la soirée.

L'avoine est chère, chacun sait ça. Mais la consommation de cette cavalerie essentiellement sobre ne saurait justifier la hausse exorbitante que prétendent imposer les entrepreneurs de transports en commun et en tond.

NOT DE LA FIN

A Paris : Des coqs ! Des coqs ! Des coqs !... Le gouvernement en a fait peindre partout pour le défilé du 14 juillet.

Au lieu de tant de coqs, est-ce que le ministre du ravitaillement ne ferait pas mieux de nous donner la poule au pot.

Confédération

Les grèves

Les ouvriers de l'entreprise Natrum, à Bodio, ont proclamé la grève, comme protestation contre le licenciement d'un chef.

Les ouvriers de l'entreprise Adier qui effectuent les travaux d'agrandissement à la gare d'Airolo ont proclamé la grève pour obtenir une augmentation des salaires et une diminution des heures de travail.

A Chiasso, les maçons ont proclamé la grève pour obtenir une augmentation des salaires.

Le personnel des postes

L'assemblée des employés des postes et douanes a décidé de réclamer une allocation supplémentaire de renchérissement de 1000 fr.

Finances argoviennes

Les comptes de l'Etat argovien bouclent par un déficit de 2 millions 1/2 de francs en chiffres ronds.

Le déficit genevois

Le budget de la ville de Genève pour 1920 prévoit 23 millions de dépenses et 16,430,000 fr. de recettes; déficit : 6,685,000 fr.

ARMÉE SUISSE

L'état sanitaire

Selon un bulletin officiel du médecin en chef de l'armée, l'état de santé des troupes a continué à être bon pendant le mois de juin. Il n'a été annoncé aucun cas de maladies infectieuses.

Il a été enregistré 16 décès dus aux causes suivantes : 5 décès à la suite de tuberculose pulmonaire; un décès à la suite de tuberculose intestinale; 1 décès à la suite de tuberculose des reins; 2 décès par suite de pleurésie; 1 décès par suite de néphrite; 2 décès par suite de fracture du crâne; 1 décès par suite de périostite; 1 décès par suite d'ulcère d'estomac; 1 décès par suite de gastrite et un décès par suite d'accident.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le tarif des chemins de fer allemands

Les frais de transport sur les lignes allemandes devaient jusqu'ici être payés au cours de 123,45 fr. par 100 marcs. Désormais, les frais de transport se payeront au cours du change.

Nos boeufs iraient en Italie

Dans le Seeland bernois, des marchands cherchent actuellement à acheter à tout prix des boeufs de boucherie pour les exporter en Italie. Grande émotion parmi les bouchers.

L'importation en France est libre

Un décret du gouvernement français, daté du 13 juillet, ordonne l'abrogation immédiate de l'interdiction d'importer en France, à l'exception de certains articles alimentaires. En conséquence, l'importation des soieries est libre.

KEFOL NEURALGIE MIGRAINE BOITE EN TABLETTES N°184 TOUTES PHARMACIES

Le mouvement catholique social à Sion

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ D' SAVOY

Sion, 16 juillet. Lundi soir, 14 juillet, se pressait, dans la grande salle du casino de Sion, une foule compacte d'environ 300 auditeurs, pour la plupart des ouvriers, artisans et employés, et perdus dans la masse des travailleurs, une faible minorité d'intellectuels, d'hommes d'administration et de membres du clergé.

Le 14 juin passé, l'un de ces meneurs socialistes, venu pour propager ses idées destructrices dans une réunion d'ouvriers déjà syndiqués, eut la surprise de voir se mêler à l'auditoire quelques prêtres et jeunes gens zélés qui, est-il besoin de le dire, eurent vite fait de démontrer la fausseté des arguments de l'agitateur. Le prédicateur du nouvel évangile, pour regagner dans une nouvelle rencontre le terrain perdu, invita ses adversaires à organiser une seconde réunion.

Aux catholiques sociaux de Sion il parut peu opportun de se tenir purement et simplement sur la défensive. Tout en donnant satisfaction à leurs adversaires, ils organisèrent une réunion en vue de la constitution d'une union des travailleurs catholiques de Sion et environs. M. l'abbé Savoy voulut bien accepter l'honorable tâche de continuer à cultiver le terrain de Sion où, peu de temps auparavant, M. l'abbé Pitteloud avait trouvé un accueil si encourageant dans la réunion des Etudiants suisses.

La composition de l'auditoire, où prédominait l'élément ouvrier, ne devait pas peu contribuer au succès de la conférence.

M. l'ingénieur E. Dupont, un promoteur dévoué de la cause catholique sociale, ouvrit la réunion et proposa, comme président de l'assemblée M. l'avocat Cyrille Pitteloud, qui, après quelques mots d'introduction, donna la parole au conférencier.

M. l'abbé Savoy, dont l'extérieur avenant et la parole chaude et persuasive gagnent immédiatement la sympathie de l'auditoire, retraça d'abord, en traits vigoureux, le portrait du socialisme et celui du catholicisme. Il nous montre les deux philosophies de la vie diamétralement opposées, inspirée chacune par une foi ardente : d'une part le socialisme faisant miroiter aux yeux des mécontents et des ouvriers l'image de la cité terrestre future, sans douleur, sans injustice, assurant le bonheur de tous dans une égalité parfaite; d'autre part, le catholicisme promettant le bonheur terrestre obtenu par le devoir souvent accompli au prix de sacrifices, puis le bonheur infini dans l'autre vie. Laquelle de ces deux conceptions de la vie faut-il choisir ? Est-ce la foi socialiste ou la foi catholique qui inspirera notre vie ? M. l'abbé Savoy démontra, au nom de la raison, de la science historique et de la foi, que le paradis socialiste est une utopie, une illusion dangereuse et un mirage trompeur. Il invoqua ces mêmes autorités pour prouver que le catholicisme seul peut donner ici-bas le maximum de bonheur en attendant le bonheur sans fin. Mais à quelle condition le catholicisme tiendra-t-il ces promesses ? C'est à la condition que les catholiques tirent de leur foi toutes les conséquences pratiques qu'a si magistralement exposées Léon XIII dans son admirable encyclique sur la condition des ouvriers; le catholicisme ne doit pas simplement servir de gardien des coffres-forts et de frein contre les passions populaires qui pourraient troubler le repos des jouisseurs; il doit assurer à tous une participation équitable aux biens, même terrestres. Il faut que le privilège de la fortune, de la situation ou de l'intelligence aille au peuple avec les sentiments du Christ lui-même.

Les cinq quarts d'heure que dura l'exposé de M. l'abbé Savoy produisirent sur l'auditoire une impression profonde. Sa parole fut accueillie avec une sorte d'avidité par une assemblée respectueusement silencieuse, peu habituée à entendre parler de questions sociales. Et maints physiognomies d'adversaires ne purent cacher l'émotion quand l'orateur condamna l'injustice au nom de Dieu, déclara le catholicisme innocent de toutes les intrigues égoïstes du capitalisme et montra dans l'Eglise la véritable consolatrice des affligés, la mère aimante des pauvres et des opprimés. Les applaudissements prolongés de l'assemblée ne furent qu'une faible manifestation de l'état d'âme de la plupart des auditeurs.

M. l'avocat Pitteloud ouvrit ensuite la discussion. M. Pignat, le malheureux conférencier du 14 juin précédent, avait glané un certain nombre de faits incohérents qui devaient démontrer l'insouciance de l'Eglise à l'égard des pauvres. L'hostilité du clergé contre les libertés populaires, la partialité du régime au pouvoir en faveur des classes aisées; enfin, il se plaignit de l'exclusivisme des catholiques.

M. l'abbé Savoy, en quelques remarques brèves et courtoises, mais auxquelles la malchance du contradictoire ne manqua pas de donner une tournure finement ironique, eut vite raison des remarques de M. Pignat. La discussion offrit à M. l'abbé Savoy l'occasion d'éclaircir quelques événements récents à la lumière de notre foi, d'insister sur la nécessité de l'union des travailleurs catholiques de Sion, union dont il esquissa rapidement les avantages, d'engager enfin vivement les Valaisans et en particulier les Séduinois à entrer dans la voie tracée par Ketteler, Decurtins, et, par-dessus tout, par l'immortel Pape des travailleurs.

De nouveaux applaudissements ont été la ré-

ponse affirmative aux dernières paroles du conférencier. M. l'avocat Pitteloud a clos la réunion en remerciant chaleureusement M. l'abbé D' Savoy et en félicitant le public pour son attitude digne.

La parole de M. l'abbé Savoy est tombée en une bonne terre, où elle se transformera en actes.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le jubilé de M. le doyen Cuttat

La paroisse catholique de Thonon a fêté dimanche le 25^e anniversaire des fonctions pastorales de M. le curé-doyen Cuttat.

Ce fut le 1^{er} juin 1894 que M. Cuttat assumait la charge de la paroisse de Thonon. Le Kirchenbote, bulletin paroissial, a paru à l'occasion de ce jubilé sous des atours de fête, avec le portrait de M. le doyen Cuttat. Voici ce qu'il écrit en l'honneur du jubilaire : « Ce furent deux années d'abnégation, de dévouement et de sacrifice pour le noble pasteur de nos Amies. Avec quelles difficultés n'a-t-il pas eu à lutter pour amener la paroisse au point de prospérité qu'elle atteint ! Il lui en a coûté bien des peines, bien des douleurs, bien des sacrifices personnels. Mais il n'y a pas de victoire sans combat ! Pendant 25 ans, M. le curé Cuttat a travaillé à gagner l'affection et la confiance de ses paroissiens; il peut goûter aujourd'hui la joie d'y avoir réussi. Avec une patience infatigable, à travers des embarras multiples, au milieu de nombreuses épreuves et de Dieu sait combien de déceptions, il a porté courageusement son lourd fardeau, avec un zèle toujours égal. Il a le droit aujourd'hui de jeter un regard satisfait sur l'œuvre qu'il a accomplie. »

Les fêtes du jubilé de M. Cuttat se sont déroulées dans la salle du Freienhof, dimanche soir. Toute la paroisse s'est trouvée réunie autour de son pasteur. Le président de la section paroissiale de l'Association catholique a exprimé au jubilaire ses félicitations et les vœux de ses paroissiens. M. le doyen Cuttat a répondu avec émotion. Des chants, des morceaux d'orchestre, des déclarations ont donné à cette soirée un caractère charmant.

Le Congrès sténographique de Neuchâtel

Le XXV^e congrès de l'Union sténographique suisse Aimé Paris, qui s'est clôturé dimanche et qui a été précédé par environ 300 participants, a eu un plein succès.

Le congrès avait été précédé, le vendredi après-midi, d'une assemblée de délégués, à laquelle une quinzaine de sections étaient représentées. Les fonctions du Comité central de Genève étant épuisées, la section de Moudon a été choisie comme section directrice, pour l'exercice 1920-1921.

Le samedi matin, les jurys et la commission d'enseignement préparèrent, dans une séance commune, les concours de l'après-midi et du lendemain, examinant et arrêtant définitivement les textes des dictées.

Vers 4 heures eurent lieu les premiers concours professionnels (au-dessus de 130 mots), les concours de sténo-dactylographie et d'adaptation aux langues étrangères dans le superbe bâtiment de l'Ecole supérieure de commerce.

Un souper en commun, agrémente d'une ravissante soirée, réunit tous les participants au Congrès. Un chaleureux discours d'ouverture y fut prononcé par M. Edouard Berger, le distingué directeur de l'Ecole de commerce et président du Comité d'organisation, dont la personnalité sympathique avait immédiatement conquis les congressistes et qui souhaita la bienvenue aux sténographes français et suisses. On entendit encore le président central, M. Durmeier, de Genève, et M. l'avocat Manoury, président de la Société sténographique du Doubs, qui, après avoir évoqué le souvenir d'un maître aimé et l'un des vétérans de l'Union, M. le professeur Tartaglia, de Neuchâtel, enlevé par la grippe à l'affection des siens.

Le lendemain matin, dimanche, les concours de vitesse étaient repris dès 7 h 1/2.

Enfin, à 1 heure, le banquet de clôture rassembla à nouveau tous les participants, à la Rotonde, où de belles productions furent données, par les Armourens notamment. Le discours officiel de M. le Directeur Berger, président, le toast à la patrie de M. Ferd. Porchat, président du Conseil communal, le spirituel toast à l'Union sténographique suisse, de M. Ed. Quartier-Latent, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, les discours de Ch. Ad. Barbier, inspecteur scolaire, et de M. l'avocat Madecury, de Besançon, furent accueillis et coupés bien souvent par des tempêtes d'applaudissements. Les orateurs rappellèrent le beau passé de l'Union sténographique suisse et les splendides résultats enregistrés durant vingt-cinq années d'existence.

D'après le palmarès dont il fut donné lecture au banquet, 267 diplômes de 80 à 210 mots furent délivrés à Neuchâtel, pour les concours passés dans cette ville et pour ceux de 80 à 80 mots, organisés précédemment dans les sections. Les sténographes fribourgeois qui participèrent au 25^e congrès étaient au nombre de vingt.

Voici les noms des lauréats fribourgeois dont les diplômes ont été distribués à Neuchâtel pour les concours de dimanche dernier et pour ceux de juin, passés à Fribourg :

Vitesse de 80 mots : M. Léon Pignolet (félicitations du Jury); M^{lle} Marie Pellet (fé. Jury); M^{lle} Marie-Jeanne Dafflon (fé. Jury); M^{lle} Jeanne Frachey; M. Théophile Vogel; M^{lle} Alice Hayoz; M^{lle} Cécile Fasel; M^{lle} Rose Chassot; M. Georges Burdet; M^{lle} Marguerite A'ber; M. Robert Hayoz; M^{lle} Marguerite Menoud. Vitesse de 90 mots : M^{lle} Marie Niquille (félicitations du Jury); M^{lle} Georgette Faesster (fé. du Jury); M. Jules Schaller (fé. Jury); M. Robert Michel; M^{lle} Hélène Perrier; M. Paul

Michel; M. Charles Overney; M^{lle} Pauline Fragnière; M^{lle} Marie Pellet; M^{lle} Marie-Jeanne Dafflon; M^{lle} Joséphine Kuser.

Vitesse de 100 mots : M. Louis Butly; M. Robert Michel; M^{lle} Marguerite Alber. Vitesse de 110 mots : M^{lle} Joséphine Lauper. Adaptation à l'allemand : M^{lle} Joséphine Lauper.

Ces résultats encourageront nos jeunes sténographes fribourgeois à travailler avec entraînement et persévérance, en perfectionnant, avec leurs connaissances sténographiques, leur orthographe, ainsi que leur culture générale et professionnelle.

Les lauréats fribourgeois des concours de 60, 80 et 90 mots qui n'ont pas encore leur diplôme pourront le retirer au Lycée, demain soir, vendredi, de 8 à 9 heures.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les incendies de forêts dans le Var

Les incendies de forêts qui paraissent circonscrits aux environs de Bormes (2000 hab.) ont repris et ont détruit le bois de Lecques. Plus de 30,000 hectares de bois seraient calcinés. La forêt du Don est atteinte. Un camion automobile ayant transporté des troupes, deux matelots et un soldat ont été tués. Dans la soirée du 15, le feu menaçait la vallée de Saurbonne. Bormes est isolé, les communications téléphoniques sont coupées. Des secours partent de Toulon.

Collision — 5 morts

Un train allant de Gray à Châlonnay (Haute-Saône) est entré en collision avec un train de permissionnaires. Il y eut cinq tués et vingt blessés. Les dégâts sont considérables.

SUISSE

Incendie du temple national de La Chaux-de-Fonds

Hier mercredi, après midi, entre 3 et 4 heures, un incendie a détruit de fond en comble le Temple national, situé sur une esplanade dominant la ville. L'immense voûte qui faisait la curiosité de cette église s'est effondrée dans un fracas formidable; le déplacement d'air projeta hors de l'église, à quelques mètres de distance, plusieurs pompiers qui s'y trouvaient. L'admirable chaire provenant de l'abbaye de Bellelay ainsi que l'orgue sont perdus. La tour a pu être préservée. Le temple datait de 1797, il fut reconstruit peu après l'incendie de La Chaux-de-Fonds. On attribue le sinistre à l'imprudence d'un ouvrier ferblancier occupé à des réparations, qui aurait laissé, en quittant son travail, un réchaud allumé.

Chute mortelle

Le syndic Suter, de Bernin, qui cueillait des cerises, est tombé si malheureusement qu'il a succombé.

Toujours le pétrole

A Monthey, M^{lle} Angélique Genolet s'est brûlée si gravement avec du pétrole, en voulant allumer son feu, qu'elle est morte de ses blessures.

Noyé

On a découvert, à Marligny, dans un canal, le cadavre d'un petit garçon de 3 ans, dont la disparition était signalée depuis quelque temps.

FRIBOURG

Le 14 juillet à Fribourg

Un membre de la colonie française nous écrit :

Invitée par l'ambassade de France à Berne à fêter le 14 juillet, la colonie française a convié à ses côtés les représentants des autres pays alliés ainsi que des citoyens de la charmante cité de Fribourg, à fêter le 14 juillet, à l'Hôtel de Rome, en un banquet, qui fut débordant de patriotisme et d'enthousiasme.

Chacun sentait passer en soi la gloire immortelle de la France en ce 14 juillet, comme un frisson d'héroïsme et de reconnaissance envers nos grands morts.

Des toasts brûlants de sincérité ont été portés à la France victorieuse et gardienne des libertés à l'Alsace-Lorraine, république française par sa naissance de nos bataillons, aux Alliés vainqueurs, à la noble Suisse qui, par ses institutions aussi démocratiques que loyales a donné, elle aussi, de son cœur et de sa liberté hospitalière.

Auditions du Conservatoire

Les deux dernières auditions d'élèves auront lieu, comme les précédentes, dans la grande salle de la Granetie. Demain, vendredi, 18 juillet, et à 5 h. du soir, se produiront les élèves de M. Hafner (flûte). Pour terminer la série des auditions, nous entendrons encore, lundi, 21 juillet, à 8 h. 1/4 du soir, les élèves de M^{lle} Lombrière (piano); de M. Stecklin (violon), et de M^{lle} Bruchhart (chant). L'entrée de toutes ces auditions est gratuite, et les parents et amis de l'Ecole de musique y sont cordialement invités. Toutefois, la Direction du Conservatoire prie le public d'éviter les va-et-vient pendant l'exécution des morceaux et de garder le plus grand silence.

Examens de fin d'apprentissage au Technicum de Fribourg

A la suite des examens subis du 28 juin au 10 juillet, les apprentis suivants ont obtenu le diplôme d'ouvrier mécanicien électricien. Avec la note très bien : MM. Joseph Vondera, Fernand Jonin, André Curty, Ernest Perrin, Mathias Calmo; avec la note bien : MM. François Rossy et Frédéric Brachy. Ont fonctionné comme experts : MM. Zeiser, de la Fonderie de Fribourg, et E. Pfeffron, mécanicien au F. M. A.

La kermesse chrétienne-sociale

La fête de bienfaisance qu'organisent en faveur de leurs œuvres, dimanche, nos sociétés chrétiennes-sociales réussira si le ciel veut bien se montrer clément et la population de Fribourg bienveillante et généreuse.

Fête des pupilles à Romont

On nous écrit de Romont : Le comité d'organisation, que préside M. Max Zimmermann, travaillait feverusement à conserver à notre charmante cité sa vieille réputation de large et cordiale hospitalité.

Le sucre en juillet

L'Office cantonal de ravitaillement nous informe que le contingent de sucre à répartir pendant le mois de juillet est enfin arrivé dans ses dépôts.

La foire du 15 juillet à Romont

On a compté, à la foire de mardi, 265 bœufs, vaches et génisses. Les bœufs se sont payés de 1300 à 1800 fr. ; les vaches, de 800 à 1500 fr. ; les génisses, de 700 à 1100 fr.

Il y a eu 33 chevaux ; prix 800 à 1800 fr. ; 61 moutons ; prix : 100 à 160 fr. ; 15 chèvres ; prix : 70 à 120 fr. ; 538 jeunes porcs ; prix : 100 à 150 fr. la paire.

Vu le temps favorable du matin, la foire a été très fréquentée ; les marchands y étaient nombreux ; il s'est fait beaucoup de transactions.

Baisse générale sur le bétail, surtout sur les porcs.

Il a été apporté quantité de cerises, qui se sont vendues rapidement à raison de 45 à 60 centimes le kilo.

Vol à Saint-Loup

Une forte somme a été volée, hier, à l'orphelinat de Saint-Loup. Ce vol doit avoir été commis par un nommé Hans-Rudolf, Rohrbach, bourgeois d'Erbenbach, né le 10 juin 1898, de grande moyenne, cheveux châtain, front moyen, sourcils châtain, yeux gris-bleu, visage ovale ; le pouce gauche n'a pas d'ongle.

On croit que le voleur doit être parti en veto du côté du canton de Vaud. Prière de renseigner la préfecture de Yverdon.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Caccia, Chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, répétition pour ténors et basses.

Changés à vue de la Bourse de Genève

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Table with columns: Demande, Offre, Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Pétrograd.

CHRONIQUE DE LA GRUYÈRE

Bulle, 15 juillet. Un groupe de dames de notre ville a eu la pensée d'offrir aux soldats mobilisés de Bulle. C'est une si bonne pensée que beaucoup l'ont comprise, et le chiffre nécessaire est presque atteint.

Mais nos morts, qui ont donné leur vie, ceux-là ne recevront point la médaille. Pour eux, et pour tous d'ailleurs, il faudrait réaliser cette idée, qui n'est point nouvelle, d'un monument commémoratif offert par une souscription cantonale.

Le Conseil général était réuni, le 7 juillet, pour voter un supplément de dotation à la paroisse de Bulle, du chiffre de 70,000 fr., ce qui, avec la dotation de 1903, aurait fait un montant total de 120,000 fr. On a voté un supplément de 20,000 fr., soit en tout 70,000 fr.

D'ailleurs, la paroisse relèvera l'impôt actuel, et trouvera d'autres ressources. Mais voilà, voilà, c'est le plus élégant d'être largement doté par l'honorable commune.

Les choses graves voisinent avec les choses légères, fort irrégulièrement souvent, mais non pas sans charme. Si bien que j'ose vous parler d'une exposition de lingerie qui était ouverte au public à l'hôtel des Alpes.

Jeudi dernier, la fanfare du collège Saint-Michel a passé, en musique, dans le joyeux mouvement du marché, à l'heure chaude et animée du milieu du jour.

Calendrier

Vendredi, 18 juillet. Saint CAMILLE DE LELLIS, confesseur. Après une jeunesse dissipée, saint Camille commença ses études à trente-deux ans pour se faire prêtre. Il supporta patiemment cinq infirmités fort pénibles, et mourut en 1614.

Sommaire des Revues

Revue des Jeunes. — 25 juin. — Albert Chérel : Le quinquisme de Lamartine. — A. D. Serfilanges : La vie intégrale. — P. Mandoulet : Saint Thomas d'Aquin IV. Le novice-Prêcheur. — Léon Vial : La parabole du mauvais semeur. — René Salomé : Art et liturgie. — Th. Maunage : L'Épiscopat français et la question sociale. — Les Livres, par M. Jacquin, Georges Guyon. — Notes bibliographiques. — 3, rue de Luyne, Paris, VII.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Table with columns: Du 17 juillet, BAROMÈTRE, 7h, 11h, 14h, 17h, 19h, 21h, Moy., 725.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0.

THERMOMÈTRE C.

Table with columns: 7 h. m., 11 h. m., 14 h., 15 h., 16 h., 17 h., 19 h., 21 h. m., 725.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0.

TEMPS PROBABLE

Zürich, 17 juillet, midi. Beau temps ; petite brise.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

LE TRAITÉ DE PAIX

A la Chambre française

(Havas.) — A la commission de la paix de la Chambre M. Charles Benoist, continuant mercredi matin l'exposé de son rapport sur le traité de paix, dit que, en dehors du préambule, après les 15 années d'occupation du bassin de la Sarre, il n'existe pas de sanction territoriale dans le cas où l'Allemagne ne payerait pas l'indemnité.

En ce qui concerne l'Autriche, le rapporteur s'interdit l'intérêt de la reconnaissance par l'Allemagne de la stricte indépendance de la frontière de l'Autriche, qu'elle s'engage à respecter.

M. Charles Benoist observe que les nouvelles frontières laissent à l'Allemagne le saillant de Glatz, qui s'enfoncent dans la Bohême et peut constituer un danger pour la Tchécoslovaquie.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies. Une Pologne indépendante et forte servira de barrière entre la Russie et les empires centraux.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

En terminant, l'après-midi, son exposé M. Charles Benoist a dit, à propos des nouvelles frontières orientales de l'Allemagne que les limites données par le traité à la Pologne paraissent bien établies.

La commission a entendu ensuite M. Sibille sur les clauses du traité relatives aux ports, aux voies d'eau et aux voies ferrées et comportant la liberté de transit à travers l'Allemagne, ainsi que l'égalité de traitement pour les puissances alliées.

Il forme des vœux ardents pour que les défenseurs de la liberté et de l'existence nationale de la Russie soient fermement encouragés.

La délégation bulgare de la paix

(Havas.) — La délégation bulgare dont l'arrivée est escomptée pour le 25 juillet est ainsi composée : Théodorof, président du conseil ; Ganev, ministre de la justice ; Sakysof, ministre du commerce ; Stamboulski, ministre des travaux ; Sarasof, ancien ministre des finances.

Nouvelle avance de la Banque de France

(Havas.) — Le Sénat a adopté le projet, déjà voté par la Chambre, approuvant la convention entre le ministre des finances et la Banque de France, accordant une nouvelle avance de trois milliards à l'Etat, ce qui porte le total de l'avance de la Banque de France à 40 milliards.

A Fiume

(Havas.) — On mande de Fiume au Corriere della Sera : Le 14 juillet, le gouverneur de Fiume, général Graziosi, a rendu visite aux soldats français blessés ou malades. Cet acte a produit une excellente impression.

Les fêtes de Londres

(Havas.) — Les détachements de troupes belges, françaises, polonaises, serbes, grecques, tchécoslovaques, roumaines et siamoises qui participent aux fêtes de la victoire, le 14 juillet, sont partis hier soir, mercredi, pour Londres, où ils participeront à la fête militaire du 19 juillet.

Les câbles sous-marins

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. Forester annonce que le gouvernement a décidé d'abolir la censure des câbles télégraphiques, à partir de minuit, dans la nuit du 23 au 24 juillet.

Le prince de Galles ira au Canada

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. Long, ministre des colonies, annonce que le prince de Galles s'embarquera à Corfou, le 5 août, à bord d'un cuirassé, à destination du Canada.

Au Sénat américain

(Havas.) — Un débat animé s'est engagé à la commission des affaires étrangères du Sénat sur la résolution Lodge demandant au président de fournir au Sénat des renseignements sur le traité secret ayant existé entre le Japon et l'Allemagne, suivant un radio de Moscou. M. Hitchcock objecte que cette résolution repose sur des informations auxquelles il serait indigne d'ajouter foi.

Le clergé italien

(Havas.) — A la suite de l'exposé des conditions misérables du clergé, présenté par les évêques de la région de l'Emilie, au ministre garde des sceaux, le ministre a envoyé au cardinal Gusmini, de Bologne, une lettre dans laquelle il renouvelle les assurances déjà annoncées au cardinal Maffi.

Un cambriolage

(Havas.) — A la Chambre du travail, on a cambriolé un coffre-fort contenant 45,000 francs.

Le combat des Espagnols contre Erraisouli

(Havas.) — Au cours d'un combat au Maroc, les Espagnols ont eu deux commandants, un capitaine, un lieutenant et 34 soldats tués ; un lieutenant-colonel, deux capitaines, sept lieutenants et 85 soldats blessés.

Grand incendie en Ecosse

(Havas.) — Un incendie a éclaté dans un dépôt de whisky. L'alcool enflammé s'est répandu dans les rues, détruisant une maison ouvrière, et en endommageant d'autres. De nombreuses familles sont sans abri. Les dégâts s'élevaient à des centaines de milliers de livres sterling.

Démision du cabinet espagnol

(Havas.) — Le cabinet Maura a démissionné.

Explosion sur un navire anglais 26 morts

(Havas.) — Une explosion s'est produite à bord du steamer Roseland. Il y a 26 tués.

SUISSE

Les Tessinois

L'assemblée générale ordinaire de la société Pro Ticino, qui réunit les Tessinois des divers cantons de la Suisse, aura lieu, cette année, à Neuchâtel, le 20 juillet, à l'Université.

Les spartaciens allemands

Le cartel des syndicats des socialistes indépendants proclame la grève générale jusqu'à ce que des demandes relatives à la levée de l'état de siège, la mise en liberté des prisonniers, la révocation du général von Oren et la reconnaissance des conseils d'ouvriers soient acceptées.

Une république de Birkenfeld

Dans la province de Birkenfeld, la République de Birkenfeld a été proclamée comme République autonome, dans le cadre de la République allemande. Un gouvernement provisoire a été constitué.

Guillaume II et l'impératrice Augusta

(Havas.) — On confirme d'Amerongen que l'ex-empereur et l'impératrice, qui sont souffrants, gardent la chambre.

La prochaine grève générale

Les journaux s'occupent beaucoup de la grève générale prévue pour les 20 et 21 juillet. L'Avanti publie un ordre du jour du Labour Party anglais qui devrait être approuvé dans des meetings qui auront lieu dimanche prochain dans toute l'Italie.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

Milan, 17 juillet.

On annonce que l'ordre du jour de la Confédération catholique italienne des travailleurs (voir Nouvelles du jour) se rapporte à la situation antérieure au 5 juillet et que, à la suite des événements arrivés depuis lors, la Confédération a réservé son jugement définitif quant à la grève.

LE THÉ CEYLAN „STANDARD“

Demandez à votre épicer

Véritable mélange anglais

CONFÉDÉRATION SUISSE

ÉMISSION

DE

Bons de caisse 5 % à trois ans pour les besoins du ravitaillement du pays

II^{me} série

Le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 10 juin, d'émettre des bons de caisse pour consolider une partie des dépenses de ravitaillement du pays, et cela aux conditions suivantes :

Intérêt : Ces bons de caisse sont émis avec taux d'intérêt à 5 % l'an, munis de coupons semestriels aux 26 juin et 26 décembre ; la première échéance est au 26 décembre 1919.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair, le 26 juin 1922.

Coupages : Ces bons sont émis en coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse d'état fédérale, à Berne, à toutes les Caisses d'arrondissement des postes et des douanes, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et des autres banques et maisons de banque suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; ils peuvent être déposés, sans frais, contre certificats, nominatifs, à la Direction des Services fédéraux de caisse et de comptabilité, à Berne. Ces dépôts ne peuvent être inférieurs à mille francs de capital.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à

98 1/2 %

avec intérêts courus dès le 26 juin 1919.

Rendement : Le rendement net est de 5 1/2 %.

Domiciles de vente : Ces bons de caisse peuvent être obtenus aux prix ci-dessus à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, à toutes les banques et maisons de banque suisses et à toutes les caisses d'épargne et de prêts.

Bulletin de souscription : Le bulletin de souscription ci-dessous doit être détaché et remis à une banque. Les demandes seront prises en considération au fur et à mesure qu'elles seront présentées.

Berne, le 20 juin 1919.

Département fédéral des finances : **MOTTA.**

CONFÉDÉRATION SUISSE

Bulletin de souscription

Le soussigné désire acheter

Fr.

Bons de caisse fédéraux 5 % à trois ans pour le ravitaillement du pays, II^{me} série, au cours de 98 1/2 %, Remboursables au pair le 26 juin 1922

Coupages :

bons à	fr.	100.—	Signature :
.....	fr.	500.—	Adresse :
.....	fr.	1000.—
.....	fr.	5000.—
.....	fr.	10,000.—

le 1919.

VOLONTAIRE

Jeune suisse allemand, étudiant du Technicum, demande pour les vacances, place comme volontaire dans bureau d'industrie ou de commerce, pour se perfectionner dans la langue française. Adresser offres : Direction du Technicum.

Bonne sommière

parlant le français et l'allemand (connaissant la cuisine) sérieuse et de toute confiance, trouverait place pour le 1^{er} août, dans bon café de la ville. S'ad. s. P 4892 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

un char

à resorts, en bon état, essieux 16 lignes. 5002 S'ad. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1588 B.

Balleuse sur la charcuterie

Suisseurs 1 kg. Fr. 5.— Salamis 6.— expédié à partir de 2 kg. la.

DEMOISELLE

échangerait conversation française contre conversation italienne. 4955 S'ad. s. P 4904 F à Publicitas S. A., Thonon.

ON DEMANDE

pour Thonon, pour le premier août.

JEUNE FILLE

connaissant la cuisine et les travaux d'un jeune ménage soigné. Adresse sous chiffres N 843 T à Publicitas S. A., Thonon.

A VENDRE

un fourneau-potager à 3 trous, avec bouillotte, à l'état neuf.

S'adresser à M. Ernest Rime, Paris, 29.

Accessoires d'Automobiles



A VENDRE

un char

à resorts, en bon état, essieux 16 lignes. 5002 S'ad. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1588 B.

Balleuse sur la charcuterie

Suisseurs 1 kg. Fr. 5.— Salamis 6.— expédié à partir de 2 kg. la.

DEMOISELLE

échangerait conversation française contre conversation italienne. 4955 S'ad. s. P 4904 F à Publicitas S. A., Thonon.

ON DEMANDE

pour Thonon, pour le premier août.

JEUNE FILLE

connaissant la cuisine et les travaux d'un jeune ménage soigné. Adresse sous chiffres N 843 T à Publicitas S. A., Thonon.

Domaine à louer

Le soussigné met en soumission, pour le terme de six ans, le domaine de Ponce, de la contenance de 56 poses en un seul mas, avec bâtiment d'exploitation au centre du domaine. Eau et lumière électrique.

Prendre connaissance de conditions et déposer les commissions sous pli fermé jusqu'au samedi 2 août, à 5 heures du soir. P 4870 F 4916

Arconciel, le 15 juillet 1919. Henri GROSS.

SOMMÈRIÈRE

active et sérieuse et présentant bien, trouverait place tout de suite dans grand restaurant.

A la même adresse, on demande une

jeune fille

pour aider aux travaux du ménage. Vie de famille. Les deux places sont bien rétribuées. Adresser offres et références sous P 28688 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 4951

CONCIERGE

Ménage avec deux enfants demande place de concierge ou concierge-jardinier. S'adresser sous chiffres P 4820 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A REMETTRE

deux excellents et anciens magasins de modes attendants, dont un (spécialité de dentelle) dans une principale ville de la Suisse romande, réalisant de beaux bénéfices Reprise et marchandises 15,000 fr. S'ad. AM J. Christin, arbitre de commerce, (anc. juge), 11, r. Princes, Genève. 4978

ARCADÉS

Avenue de Pérolles, 8 arcades, avec chambre et cuisine, convenant pour magasins, bureaux, etc., sont à louer pour le 25 juillet prochain ou date à convenir. S'adresser au bureau de G. Meyer, architecte.

ON DEMANDE

jeune fille

de 18 à 20 ans, robuste et de bonne moralité, comme aide dans pension de la Chaux-de-Fonds. Entrée immédiatement. Adresser offres avec certificats sous P 28707 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 5099

ON DEMANDE

pour la Tour de Peilz près Vevey, pour le 1^{er} août.

JEUNE FILLE

connaissant la cuisine et les travaux du ménage. Ecrire s. C. 25797 L à Publicitas S. A., Lausanne. 5011

A LOUER

immédiatement ou pour date à convenir, au N° 208, rue de la République, une belle cave voûtée. Prix : 12 fr. par mois ou 120 fr. l'an. — S'adresser à L. Hertling, architecte.

Blanchissage naturel

de toiles sur près DÉPOT CHEZ

Fçois GUIDI

Dentées coloniales Colons et laines Derrière St-Nicolas TÉLÉPHONE

Myrtilles fraîches

1 caisses de 5 kg. Fr. 9.— 2 caisses de 5 kg. 17.50 3 " 5 kg. 26.— franco contre remboursement, envoyé promptement. Léopold Bernasconi Lugano.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

Une vingtaine de mille francs sont demandés sur immeuble de rapport. Intérêt 6 % Ecrire sous chiffres P 4900 F à PUBLICITAS S. A., FRIBOURG. 4992

Obwieszczenie!

Rozporządzeniem Ministerjum Spraw Wojskowych w Warszawie zostali powołani do służby wojskowej obywatele polscy, zamieszkali zagranicą, urodzeni w roku 1896, 1897 i 1898.

Powołanie wyżej wymienionych roczników odbywa się z następujących terytoriów Rzeczypospolitej Polskiej: dawna Polska Kongresowa z wyjątkiem gub. Suwalskiej, cała Galicja i z gub. Grodzieńskiej powiaty biłostocki, bielski i sokolowski (Sokolka).

Do dnia 25 b. m. mają wszyscy pochodzący z tych terytoriów i podlegający poborowi wyżej wymienionych roczników zgłosić się osobiście lub też osobiście w urzędzie attaché wojskowego przy Poselstwie Polskim w Bernie, Kollerweg 11, przedkładając dokumenty legitymacyjne (paszporty) oraz 2 fotografie.

W dniach 10-go i 11-go sierpnia 1919 roku między godziną 10-tą a 12-tą przedpołudniem w lokalu attaché wojskowego w Bernie naznaczą się przegląd poborowych.

Niezasadnione niezgłoszenie się wzgl. niestawienie się do poboru podlega tym samym wojsko-sądownym przepisom, które obowiązują na obszarach Rzeczypospolitej Polskiej.

Poselstwo Polskie w Bernie.

Domestique de maison

muni d'excellentes références, connaissant l'allemand, le français, demande place, éventuellement comme gardien de maison. Offres s. P 4912 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Domestique de campagne

soigneur, sachant traire, demande place dans petite famille. 5006 Offres s. P 4911 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Jeune fille

connaissant les travaux de ménage et sachant faire une bonne cuisine bourgeoise demande place. S'adresser par écrit sous P 4910 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On désire placer

en pension, à la campagne, pendant les vacances, dans bonne famille d'instituteur ou chez un ecclésiastique, un

jeune étudiant

du Collège Saint Michel, Suisse allemande, afin de se perfectionner rapidement dans la langue française. Offres avec indication du prix de pension sous P 4918 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Jeune fille

ayant travaillé d'année dans un commerce d'épicerie, demande place comme

VOLONTAIRE

dans un petit commerce d'épicerie ou droguerie, où elle ait l'occasion d'apprendre à fond la langue française. Vie de famille désirée. — Offres à case postale 15341, Appenzell. 4977

GARÇON

de 13 à 14 ans, trouverait place pour apprendre la langue allemande.

Occasion d'aller à l'école. Il devrait aider au magasin. 4975 F. J. Dahinden, marchand de meubles, Entlebuch

Bonne famille cathol. de la Suisse allemande, demande

un jeune homme

robuste, de la Suisse française, désirent apprendre la langue, comme aide dans les travaux de la campagne.

A s'annoncer auprès de Ph. Sager, Stavia, Es-tavay.

ON DEMANDE

une

cuisinière

munie de bonnes références, pour service d'un Monsieur seul, à la campagne. 4997 S'ad. sous P 4907 F à Publicitas S. A., Fribourg.

OCCASION

A vendre immédiatement une très jolie

mule

espagnole, de toute sagesse, avec ou sans harnais et voiture. Lt. Col. de Diesbach, La Schürza, Fribourg.

Avendre

deux superbes lauriers roses de 2 m. haut en fleurs, 2 joues, de 1 m. 50 haut. S'adresser à Marie Peiry, Montévrain.

Villa à vendre

de 14 pièces, avec jardin de 3000 m². 4823 Prix : 35,000 fr. S'adresser sous chiffres P 4712 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A vendre d'occasion

chaudière

en fonte

120 litres. — S'adresser au conciergerie de la Bibliothèque cantonale, Fribourg. 4993

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse CUONY Instituteur à La Corbar

aura lieu samedi, 19 juillet, à Villarepos, à 7 h.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de Madame FLEURY-ECABERT

aura lieu vendredi, 18 juillet, à 8 heures, en l'église du Collège.

A. Murith
- 48 RUE DE LAUSANNE-FRIBOURG -
T.C. & L.S.
Fleurs Naturelles & Plantes

BOUCHERIE DU CARTEL

J'ai l'honneur d'informer les sociétaires et le public que je tiendrais un BANC dès

Samedi prochain 19 juillet

VIANDE DE 1^{re} QUALITÉ

Se recommander, BROHY FILS.

Vente immobilière

Le jeudi 24 juillet, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de Courmaman, les héritiers de M. Jean-Baptiste EGGER vendront aux enchères publiques les immeubles qu'ils possèdent sur le territoire de Courmaman : maison d'habitation, avec grange, écurie, remise et étable à porcs en parfait état d'entretien, ainsi que 4 poses env. de terrain très fertile, avec arbres fruitiers. Les conditions seront lues avant la vente et déposées au bureau du soussigné. Par ordre : D^r Henri DERBON, not.

Location d'auberge

La commune de Ménières expose en location pour le terme de six ans, son auberge communale avec ses dépendances, pré, jardin, grange, écurie et assots.

Les enchères auront lieu lundi, 21 juillet, à 1 heure précise.

Gain assuré et avantage sérieux. Par ordre : Le Secrétaire.

LAUSANNE

Hotel - Restaurant

A vendre ou à louer, tout de suite, au centre de la ville, hôtel neuf, moderne, entièrement meublé (39 lits), avec restaurant et café. Affaire très recommandable pour premier actif. Offres sous chiffres D 3304 D, aux Annonces-Suisses S. A., Lausanne. 4970

A vendre immédiatement, aux confins de trois districts

superbe domaine

de 70 poses, au même mas, avec bâtiments de première valeur, 5000 pieds cubes de foin, grange à pont, belles écuries, fosse à purin, habitation de 8 chambres, machines actionnées par moteur électrique. Entrée en jouissance le 22 février 1920. S'adresser à l'Agence Immobilière A. Frossard, rue de Pont Suspendu, 79 Fribourg.

FROMAGE gras, vieux

Gras, 1^{re} qual. été 1918; 1/2 gras, hiver 19/20 tendre, assez salé; prix officiel.

Joindre les cartes à la commande

Les cartes, lettres R. S. T. V. W. sont acceptées jusqu'à fin juillet. La livraison du fromage peut se faire plus tard, selon les besoins de l'acheteur. SANS CARTES, fromage maigre, vacherin, tomates de chèvres, sérae. 5001-899

Max. CUENNET, fromages, Grand'Rue, 43, BULLE.

Hôtel & Bains de Crochet

BEX-LES-BAINS (Vaud)

Bains salins, carbo-gazeux, etc. Cuisine soignée. Grand parc ombragé. — Concerts. — Garage.